

**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 NOVEMBRE 2014**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 4 Novembre 2014, s'est réuni en séance publique le JEUDI 13 NOVEMBRE 2014 à 20h30, à la mairie, sous la présidence de M.TASSIN, Maire.

\*\*\*\*\*

**Présents :**

*M. TASSIN, Maire,  
M. DEGREMONT, Mme COLLET, Mme BOUZIANE Adjoints,  
M. VAN HILLE, M. MOSSER, Conseillers Municipaux délégués,  
M. PONSARD, Mme LIENKE, Mme BOURGEOIS, Mme DESPLANCHES, Mme FERON, Mme LECOQ,  
Mme TORTRAT, M. PANIER, Conseillers Municipaux*

**Absent :** /

**Pouvoirs :** de M. CONTANT à M. DEGREMONT

**Secrétaire de séance :** M. PONSARD

\*\*\*\*\*

M. le Maire déclare ouverte, à 20 h 35, la séance du Conseil Municipal.  
Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. PONSARD secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée.

Le procès verbal de la séance du 9 Octobre 2014 est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications suivantes :

Point n°8 : Dissolution du SIERSEL, il est demandé de préciser les raisons de l'abstention qui sont que le SDESM reprend les compétences du SIERSEL.

Point n°9 : Nomination d'un conseiller municipal en charge des questions de Défense dans chaque commune, il est demandé de préciser les raisons de l'abstention qui sont que la finalité des missions n'est pas connue.

**1.- SDESM – CONVENTION RUE VICTOR HUGO :**

Ce point a longuement été évoqué lors du précédent Conseil Municipal ainsi qu'en commission finances et travaux du 5 novembre 2014. Cette convention concerne l'enfouissement des réseaux de la Rue Victor Hugo à l'aide des subventions du SDESM.

Le Conseil Municipal, **autorise** M. le Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux **avec 12 voix pour, et 3 abstentions (Mme Tortrat, Mme Lecoq, M. Panier)**. Les trois abstentions estiment que les travaux ERDF pourraient être faits en amont des travaux d'enfouissement pour la sécurité des riverains. M. le Maire précise que les câbles aériens ont été réparés suite au récent incident et ne présentent pas d'insécurité, et que nous perdrons les subventions du SDESM si nous faisons intervenir ERDF en amont.

**2.- SDESM – CONTRAT DE MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC (ENTRETIEN) :**

Ce contrat consiste en : 5 visites annuelles avec vérification du réseau d'éclairage public avec une mise en service du réseau et le remplacement du matériel défectueux, exclusivement lors des visites le SDESM prend en charge le remplacement des lampes, amorces et condensateurs, en dehors des visites le coût du matériel est à la charge de la commune, identification et géolocalisation des ouvrages (armoires et foyers lumineux)

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** le SDESM à négocier pour le bénéfice de la commune à travers ce contrat, le bordereau de prix correspondant aux prestations payées par la commune c'est-à-dire le matériel changé.

**3.- SDESM – CONVENTION CONCERNANT LE RACCORDEMENT ELECTRIQUE DE LA MAIRIE :**

Concernant l'enfouissement du réseau BT de la mairie, 10 000 € avait été prévu au budget 2014, avec l'aide du SDESM, nous devons finalement payer 2450.24 € au lieu de 7700.70 €. La différence sera récupérée dans les restes à réaliser pour le budget 2015.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** M. le Maire à signer les documents relatifs à la modification de la convention concernant le raccordement électrique de la mairie.

#### **4.- SIERSEL – AVENANT A LA CONVENTION DE 2013 RELATIF AUX TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC :**

Un appel de fonds avait été fait en 2013 pour la somme de 24 725 € pour la participation communale, il était prévu la même somme pour 2014 mais grâce au SIERSEL ce montant est diminué à 3314.05 € pour la participation communale.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité, autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention relatif aux travaux d'éclairage public.

#### **5.- ACQUISITION GRATUITE PARCELLE N°AH84 SITUEE PROCHE DU CIMETIERE »**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'acquérir la parcelle de terrain nu bitumé, cadastrée AH84 à l'intersection de la rue La Fontaine et du chemin du cimetière, et présentant une surface totale de 215 m<sup>2</sup>. Le Conseil Municipal **approuve** l'acquisition gratuite de la parcelle n°AH84, en accord avec son propriétaire, **avec 12 voix pour et 1 abstention** (Mme Feron qui explique que les enfants des occupants sans droit sont scolarisés depuis longtemps). Le Conseil **autorise** Monsieur le Maire à recevoir et à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

#### **6.- ACQUISITION D'UN TERRAIN PARCELLE N° B426-427 SITUEE SUR LA RD217**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait d'acquérir la parcelle cadastrée B426-427 pour une surface totale de 460 m<sup>2</sup> à 1 euro le m<sup>2</sup> soit 460 euros, suite à accord avec la propriétaire.

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** cette acquisition de la parcelle cadastrée n°B426-427 et **autorise** Monsieur le Maire à recevoir et à signer l'acte notarié et toutes pièces nécessaires pour la réalisation de cette acquisition.

#### **7.- REGLEMENT PRODEDURE D'EXPULSION**

Madame la Trésorière a besoin d'une délibération pour la procédure d'expulsion effectuée par la mairie sur un terrain privé afin de pouvoir mandater les factures relatives à cette expulsion.

Le Conseil Municipal **demande à l'unanimité** à Mme la Trésorière Principale de bien vouloir recevoir les mandats de dépense émis par M. le Maire ordonnateur, et de procéder à leur paiement, concernant les frais d'avocat, d'huissier, et d'évacuation des déchets.

#### **8.- FIXATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT**

En 2011 le Conseil Municipal avait voté le taux à 5% pour une durée d'un an reconductible, il nous est demandé de revoter celui-ci sans aucune reconduction ni date de validité afin de ne pas avoir besoin de revoter chaque année, celui-ci pourra être modifié avant le 30 novembre de chaque année.

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité** de maintenir la taxe d'aménagement au taux de 5 % (cinq pour cent) sur l'ensemble du territoire communal.

#### **9.- CAMG – DEMANDE DE DEROGATION POUR LE PROJET DU SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Le Conseil Municipal **demande** qu'une dérogation puisse être octroyée à la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire pour son territoire, **avec 12 voix pour, et 3 abstentions** (Mme Tortrat, Mme Lecoq, M. Panier)

#### **10.- CAMG – CLECT (ATTRIBUTION DE COMPENSATION BUSSY SAINT GEORGES)**

Le Conseil Municipal **approuve à l'unanimité** le rapport définitif relatif au montant de l'attribution de compensation prévisionnelle de la commune de Bussy Saint Georges, établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 janvier 2014,

#### **11.- TICKETS RESTAURANT POUR LE PERSONNEL**

Pour le personnel communal, des tickets restaurants sont octroyés avec une participation à 50% pour l'employeur.

Le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Monsieur le Maire à augmenter à 10 € la valeur faciale des tickets restaurants destinés au personnel titulaire et non titulaire de la commune.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

### PLU – Informations sur la préparation du marché :

L'annonce concernant l'appel d'offres est parue dans « Le Moniteur de Seine-et-Marne » Samedi 8 Novembre.  
La date de fin de réception des dossiers est prévue le 11 Décembre.

### VALYO – télé relevé compteur d'eau

Ce point sera voté au prochain Conseil Municipal, ceci permettra aux riverains de connaître leur consommation et facturation réelle.

### Vie scolaire, fêtes de Noël

La fête de Noël de l'école aura lieu le 19 décembre avec le Père Noël et un goûter.

### CCAS

La commission du CCAS s'est réunie le 6 novembre afin de sélectionner les produits alimentaires composant le colis qui sera distribué aux personnes âgées de 70 ans et plus, le samedi 20 décembre.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait en Mairie, le 17 Novembre 2014  
Le Maire,  
Jean TASSIN